

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Ile, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1er. septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

Liégeois

GAZETTE DE LIÈGE.

AVIS.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 30 septembre courant. Le prix de l'abonnement, A PARTIR DU 1er. OCTOBRE, sera de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, franco, pour les autres villes du royaume. Plusieurs abonnés de l'étranger ayant manifesté la crainte de voir une trop grande partie du journal consacrée aux annonces, nous prenons l'engagement, dans le cas où elles seraient trop nombreuses, de les donner par supplément.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE.

New-York, le 29 août. — On a appris par le brick le *Vincendo*, arrivé de Puerto-Cabello à Baltimor, qu'il se faisait dans cette première place des préparatifs pour envoyer des renforts à l'armée de Bolivar. Le commodore Daniels pressait à cet effet l'équipement des bâtimens destinés à transporter ces troupes à Chagres, ainsi que l'armement de l'escadre qui devait les escorter, et dont le commandement lui avait été confié.

Voici l'extrait d'une lettre datée de Guayaquil, le 20 avril. « Tous les yeux sont fixés sur l'Amérique du sud. Bolivar concentre en ce moment ses forces sur Huaras, et il reçoit chaque jour des renforts de Guayaquil et de Panama. A la fin du mois il aura à sa disposition une armée de 16,000 à 18,000 hommes. Il fait tous les préparatifs nécessaires pour assurer le succès de la présente campagne. Ses soldats sont bien vêtus, bien nourris, abondamment pourvus d'armes, et parfaitement disciplinés. Selon toute apparence les deux armées belligérantes auront, dans le courant de juin, un engagement général qui décidera du sort du Pérou. J'ai pleine confiance en Bolivar, quoique toutes les choses aient un aspect alarmant. Les Espagnols ont jusqu'ici obtenu des succès au Pérou, parce qu'ils n'ont pas rencontré d'ennemi qui leur ait résisté. Les Colombiens sont braves, endurcis à la fatigue et commandés par des officiers vieillards dans le service. »

L'extrait d'une autre lettre adressée par le capitaine Robson, commandant du *Sésostris*, sous la date de la baie de Calao, le 4 mai 1824, est ainsi conçu : « En ce moment, nous n'avons pas de nouvelles certaines sur la position des armées ni sur leurs forces. On parlait ces jours derniers d'une bataille livrée dans les plaines de Huacca, entre les généraux Sucre et Olaneta; ce dernier avait perdu, dit-on, plus de 2,000 hommes, et il s'était retiré sur Guamanga. Le général Bolivar se trouve encore dans la province de Truxillo; mais les communications étant coupées, nous ignorons ses mouvemens. »

— On assure qu'une forte escadre française doit être en ce moment en route pour l'Océan pacifique. L'*Asia*, vaisseau espagnol de 64 canons, et le brick l'*Achille*, destinés à doubler le cap Horn, ont aussi été signalés à la hauteur des îles Falkland. On ignore quelle peut être la mission de l'escadre française; quant à celle des bâtimens espagnols, elle est moins douteuse.

ESPAGNE.

Madrid, le 15 septembre. — Il vient d'arriver à Madrid des députés de quelques villes du premier ordre du royaume, pour demander au roi des garnisons françaises pour leurs villes. Ceux de Cordoue qui, comme tous les autres, sont membres du corps municipal, sont partis hier pour Granja. Le désir de jouir de la tranquillité inaltérable qui règne partout où il y a une garnison française peut contribuer beaucoup à ces demandes des villes; mais l'irritation causée par les événemens de Tarifa, et le désir d'en prévenir les effets, y entre pour beaucoup, du moins relativement à Cordoue.

— Nous avons sous les yeux les gazettes de Lisbonne jusqu'au 8 du courant. Elles ne donnent point de nouvelles de l'intérieur; celle du 6 seulement contient un long article dont le but est de démentir des bruits sur une prétendue demande des puissances de la Sainte-Alliance à S. M. T. F., pour l'engager à adhérer à une coalition pour réprimer l'esprit révolutionnaire qui s'est manifesté dans les Amériques, et pour y rétablir le bon ordre.

Barcelone, le 15 septembre. — Parmi les bruits aussi absurdes qu'alarmans répandus ces jours-ci dans cette capitale,

on a parlé de débarquemens sur nos côtes. Voici les raisons qui ont donné naissance à ces bruits :

Le commandant chargé de la défense des îles *Medas* avait observé qu'un brick de guerre, qui lui semblait suspect, rôdait dans ces parages; mais comme il manquait de forces suffisantes pour repousser un débarquement imprévu, il réunit sur la plage d'Estartit tous les volontaires royalistes de la contrée ainsi que les gardes-côtes. Sur ces entrefaites, le brick ayant par hasard doublé le cap de Bagur, on s'aperçut que ce bâtiment était anglais, et alors les craintes s'étant évanouies, les royalistes se retirèrent.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 septembre. — Sir Charles Bagot, ci-devant ambassadeur de S. M. à la cour de Russie, est arrivé hier de Pétersbourg, avec sa famille et sa suite. Il s'est rendu immédiatement au bureau des affaires étrangères.

— Un journal dit que des agens français achètent dans ce moment en Angleterre beaucoup de bois de construction que l'on croit destiné à l'usage de la marine française; ils expédient ce bois à Brest.

— Hier a été déposé à la banque d'Angleterre, en présence de MM. Orlando, Lurion et Zalmis, députés du gouvernement grec, et Joseph Hume, membre du parlement anglais, l'un des commissaires pour les fonds d'amortissement, et MM. Loughnam et fils, et O'Brien, banquiers, le contrat de l'emprunt fait en faveur des Grecs, le 21 février dernier, la somme de 800,000 liv. sterl., ratifié par le gouvernement à Argos, le 28 avril dernier; puis les obligations en faveur de la caisse d'amortissement pour la somme de 14,000 liv. sterl.

— L'administration générale des postes, à Londres, porte à la connaissance du public que les envois seront régulièrement faits : 1° le premier mercredi de chaque mois pour Carthagène en Colombie et Vera-Cruz ou Alvarado au Mexique; 2° le troisième mercredi de chaque mois pour Laguayra en Colombie; les départs se feront de Falmouth par les paquebots de la Jamaïque et des îles sous le vent.

— On a reçu aujourd'hui les gazettes de Rio-Janéiro du 3 août. L'impératrice est accouchée heureusement, le 2, d'une princesse. Lord Cochrane a fait voile le même jour pour Fernambucco, avec une division de la flotte brésilienne, ayant à bord 2000 hommes de troupes. Après avoir débarqué ce renfort, il devait bloquer le port.

Les troupes sont sous le commandement du général Morales. L'escadre était composée d'un vaisseau de ligne le *Don Pedro*, d'une frégate, d'un brick et de deux transports. Cette force était considérée comme suffisante pour soumettre le parti de Carvalho. Plusieurs bâtimens de guerre anglais étaient arrivés à Rio-Janéiro.

S. M. don Pedro a rendu un décret portant que tous les marins étrangers qui se trouvaient ou entreraient au service du Brésil et y demeureraient jusqu'à la reconnaissance de l'indépendance de ce pays, recevraient, outre leur solde, une moitié en sus de cette même solde, sous le titre de gratification, dont le paiement commencerait à cette époque.

— Les journaux de New-York du 26 août sont arrivés mercredi. Ils contiennent une communication officielle faite par l'agent colombien à New-York, de la gazette extraordinaire de Panama du 1er. juin, dans laquelle la défection du général royaliste Olaneta était annoncée.

— On écrit de Caraccas, en date du 21 juillet, que le général Mariano Montilla, après une absence de dix années, était retourné dans cette ville, lieu de sa naissance; il paraît que c'est par les efforts de cet officier que les provinces de Rio-Hacha, Santa-Martha et Carthagène se sont réunies à la Colombie.

COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES.

La cour des directeurs vient de publier (en plusieurs volumes in-folio) des documens relatifs aux contestations qui subsistent entre la compagnie et le marquis de Hastings, ci-devant gouverneur-général du Bengale. La pièce intitulée : LETTRE POLITIQUE DU BENGAL, 26 juillet 1823, contient divers chefs d'accusation contre le noble marquis. Il a, dit-on, enfreint les principaux réglemens de la compagnie, en permettant à des employés civils de faire des affaires pécuniaires avec le Nizam de Hyderabad, prince indien. Il est dit aussi que ces employés civils (MM. William Palmer et compagnie) ont opprimé ce prince, l'ont forcé à épuiser son revenu pour eux et leurs associés, et qu'afin de donner à leurs opérations un air d'autorité, ils ont admis dans leur ferme, par connivence ou négligence de la part du noble marquis, le résident anglais, et ensuite sir W. Rumbold (pupille du gouverneur-général.) La lettre parle ensuite de diverses autres contraventions aux réglemens de la compagnie, et particulièrement

d'un prêt fictif fait, sous le nom de la compagnie, pour leur propre compte. Ces accusations, qui sont mises en avant avec beaucoup d'assurance, seront à ce qu'on présume, soumises judiciairement au premier tribunal du royaume, où les deux parties seront entendues; et alors seulement il sera possible de former une opinion sur cette grave affaire.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 24 septembre. — Le journal de cette ville avait répété le paragraphe d'une lettre, publiée par la *Quotidienne*, sous la date de Carlsbad, 1er. septembre, relativement à un prétendu divorce qu'aurait demandé la princesse Cathérine de Wurtemberg, épouse de Jérôme Bonaparte. Le même journal dit aujourd'hui que « la *Gazette de Stuttgart* et le *Mercur de Suabe* déclarent fausses et calomnieuses la lettre publiée par la *Quotidienne*. »

Augsbourg, le 24 septembre. — La *Gazette-Universelle* porte sous la rubrique de Livourne, le 15 septembre. « Un navire qui a mis le 8 à la voile d'Alger, apporte les nouvelles suivantes :

« Le Dey a formellement déclaré que, si dans l'espace d'un mois, le gouvernement de Sardaigne n'acquittait pas en entier le tribut qui lui est imposé, il ferait la guerre à son pavillon. Il a déclaré guerre ouverte à l'Espagne. Une escadre de 12 bâtimens bien équipés était prête à mettre à la voile. On en ignorait la destination. »

« Nous n'avons point de nouvelles certaines de la Grèce. Des lettres de Corfou parlent d'une victoire remportée sur la flotte turque dans le canal de Samos, et lors de laquelle le vaisseau amiral du capitain pacha aurait été brûlé. »

GALLICIE.

Brody, le 6 septembre. — Les dernières nouvelles de Constantinople donnent quelques détails sur les séances orageuses qui ont eu lieu au divan, et sur les efforts faits par les janissaires pour reprendre la direction des affaires, que ce parti avait perdue lors de l'éloignement de Dschanib-Effendi, qui passa pour être son chef, et qui a repris beaucoup de faveur auprès du grand seigneur. Ce parti est opposé à toute espèce d'intervention des puissances chrétiennes dans les affaires intérieures de la Porte, parmi lesquelles il range celles des deux principautés, et demande hautement que la Russie soit tenue de remplir les conditions des traités précédens, notamment à l'égard de la restitution indispensable des forts asiatiques. Il ne veut pas entendre parler des concessions à faire aux Grecs, qu'il espère subjugués par la force des armées. Les janissaires demandent déjà hautement qu'on chasse du divan le grand-visir et tous ses partisans. On regarde comme très-prochain un changement dans le système politique de la Porte.

AFFAIRES DE GRÈCE.

(NOUVELLES OFFICIELLES.)

Navarin (morée), le 31 août. — Nous avons reçu ici la nouvelle officielle suivante : La flotte ottomane a opéré un débarquement à Samos. L'armée navale grecque, commandée par Miaoulis Vocos, étant survenue, un combat terrible s'engagea. Les Grecs furent victorieux (*); les Turcs ont perdu un vaisseau de ligne, trois frégates et trente chaloupes canonnières qui se sont échouées ou qui ont été détruites par le fait des brûlots grecs. Dans cette circonstance, tous les Turcs qui avaient été jetés sur l'île, soit soldats ou équipages naufragés, ont été passés au fil de l'épée.

On a découvert en cette ville un complot organisé par certains émissaires étrangers, qui se trouvaient à Calamate, en attendant l'apparition de l'escadre égyptienne. On y a porté remède; la garnison de Navarin a été renforcée, et on a établi des postes destinés à incendier tous les villages du Stényclaros, au premier signal de danger de la part des Turcs. Nous ne devons pas attendre long-temps sans savoir à quoi nous en tenir au sujet de l'armée égyptienne.

(Extrait d'une lettre particulière.)

NAPOLI DE ROMANIE, le 8 août. — Depuis le moment où le gouvernement grec acquit la certitude que la flotte égyptienne allait mettre à la voile pour l'Archipel, plusieurs mesures vigoureuses furent arrêtées. Un corps de troupes fut débarqué à Hydra pour la défense de cette île. Un corps d'armée, fort de douze mille hommes, vint aussi d'être réuni au centre du Péloponèse; destiné à servir de renfort, il est prêt à marcher sur le point de la péninsule qui sera le plus menacé par l'ennemi. D'autres corps de troupes occupent les issues principales qui conduisent des côtes du sud et de l'ouest dans l'intérieur; placés sur des positions fortes, ils suffisent pour arrêter au moins les premiers mouvemens de l'ennemi.

Outre ces mesures, un appel général aux armes a été adressé par le gouvernement au peuple, qui se trouve aujourd'hui parfaitement bien armé. Cet appel a été entendu : l'amour de l'indépendance qui, depuis quatre ans, s'est développé de plus en plus, et le bonheur particulier de ne jamais avoir éprouvé d'échec, que les habitans de cette presque île ont constamment eu depuis la prise de Tripolitza, animent particulièrement ce peuple, et tout Péloponésien est prêt à rejoindre, au premier signal, le commandant qui se présenterait dans son canton respectif, et à marcher sous ses drapeaux contre l'ennemi.

A en juger par les mesures que le gouvernement a prises et par l'esprit qui anime la population, tout le Péloponèse, au premier cri d'alarme, se transformerait en un camp. D'ailleurs, les forces du pacha d'Egypte ne forment qu'un tiers de celles qui, expédiées en 1822 par Chourschid-Pacha, avaient pénétré, sous le commandement de Mahomet-Dramali, dans cette péninsule, et qui, dans un court espace de tems furent entièrement détruites. Ces dernières étaient même composées de troupes plus belliqueuses d'Albanais et de Turcs de Macédoine et de Thrace.

FRANCE.

Paris, le 26 septembre. — Le roi vient de nommer le duc de Polignac son premier écuyer. MM. les ducs de Maillé, le duc de Fits-James, le comte de Bruges, le chevalier de la Salle, le comte de Bouillé, le vicomte Sosthènes de la

(*) On a reçu la même nouvelle par voie d'Angleterre, et le Constitutionnel annonce que la flotte turque a été battue entre Samos et Scio.

Rochefoucault, le comte Alexis de Noailles, sont nommés aides-de-camp de S. M.

— Par ordonnance du roi, en date du 22 de ce mois, ont été nommés inspecteurs-généraux des études les sieurs :

Chevalier Delamalle, conseiller d'état; Hua, conseiller à la cour de cassation; de Lens, docteur en médecine; Esparrol, docteur en médecine; Noël; Letronne, membre de l'académie des inscriptions et belles lettres; abbé Dabure, abbé Fayet; Laurentie; Budan de Boislaurent; baron de Couffier; Rousselle; Mazure; de Luynes; Tranchand, inspecteur de l'académie de Paris; Dinet, professeur adjoint de la faculté des sciences de Paris; Blanquet du Chaylat, recteur de l'académie d'Aix.

Le programme du cérémonial, qui sera observé demain pour l'entrée du roi à Paris, est publié.

Le roi partira de Saint-Cloud, à onze heures et demie. S. M. montera à cheval à la porte Maillot, où elle sera reçue par M. le ministre de la guerre et MM. les maréchaux de France.

S. M. montée à cheval, le cortège marchera dans l'ordre indiqué par le programme.

L. A. R. le duc de Bourbon et le duc d'Orléans sont précédés de leurs aides-de-camp, de leurs premiers gentilshommes de la chambre.

La marche s'ouvrira par un peloton de la gendarmerie de Paris et par différens états-majors.

Mgr. le dauphin sera précédé et suivi des officiers de sa cour.

Au centre, près du roi, immédiatement après MM. les capitaines des gardes-du-corps, M. le ministre de la guerre et MM. les maréchaux de France, etc.

Le carrosse où seront M^{me}. la dauphine, MADAME, duchesse de Berry, M^{me}. la duchesse d'Orléans et M^{lle}. d'Orléans.

Le roi, arrivé à la barrière de l'Etoile, une salve de cent un coups de canon annoncera l'entrée de S. M. dans Paris.

Le corps municipal, ayant à sa tête M. le préfet du département de la Seine et M. le préfet de police, se trouveront à la barrière, M. le préfet de la Seine aura l'honneur d'y complimenter le roi et de présenter à S. M. les clefs de la ville.

Le roi ayant reçu l'hommage du corps municipal se rendra à Notre-Dame.

Depuis la barrière de l'Etoile jusqu'à Notre-Dame, la haie sera formée à droite par la garde nationale, à gauche par la garde royale et les troupes de ligne en garnison à Paris; de même pour le retour du roi de Notre-Dame au château des Tuileries.

Se trouveront à l'église, M. le chancelier, M. le président du conseil des ministres et MM. les ministres-secrétaires-d'état.

Des députations de la cour de cassation et de la cour des comptes.

Le roi, au sortir de l'église, remontera à cheval, et se rendra au château des Tuileries, par le Parvis, la rue Neuve-Notre-Dame, le pont-neuf, le quai des orfèvres, le pont-neuf, le quai de l'école, le quai de Louvre, la place de Carroussel, et rentrera par la grille royale.

Des salves d'artillerie, de vingt un coups de canon chacune, accompagneront : 1. l'arrivée du roi à Notre-Dame; 2. son départ de cette église; 3. son arrivée au château des Tuileries.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 29 SEPTEMBRE.

Le gouvernement vient de rappeler aux fonctionnaires l'exécution de l'arrêté du 22 prairial an 5, qui ordonne aux officiers de l'état civil d'inscrire les juges-de-peace des décès de toute personne qui laisse des mineurs, absens, etc., afin que ceux-ci soient toujours en état de remplir les devoirs de leur ministère.

— Les états députés de la Hollande se sont réunis extraordinairement le 25 de ce mois, afin d'être deux députés à la 2e. chambre des états-généraux, en remplacement de M. J. M. Kemper, décédé, et de M. G. W. van de Poll, nommé directeur de la société du commerce des Pays-Bas. M. Jacob Henri van Reenen a été nommé pour remplacer le premier, qui devait sortir en 1826, et M. Gerard George Clifort, pour remplacer le second, qui devait sortir en 1827.

— On apprend de La Haye que S. M. la reine, cette protectrice des sciences et des arts, a fait dernièrement l'acquisition d'un tableau du jeune Davidson, à Leide; le sujet de ce tableau est national; il représente la comtesse d'Egmont, accompagnée de son jeune fils et appuyée par l'époux de l'Ipres, le duc d'Alva, suppliant pour la conservation de la vie de son époux.

— Dans le courant du mois de novembre 1823, quatre ouvriers mineurs sont tombés et se sont noyés dans le puisard d'une fosse d'extraction de la houillère dite « des quatorze actions, » sur la commune de Lodelsart, arrondissement de Charleroy. Ce malheureux événement résultant de l'absence de l'échafaudage qui devait recouvrir ce puisard, avant ce que prescrit une prudente exploitation, des poursuites judiciaires ont été dirigées contre les directeurs de cette houillère, par suite d'un procès-verbal rédigé par M. l'ingénieur des mines, chef du deuxième district. Par jugement, en date du 4 septembre courant, le tribunal correctionnel de Charleroy a condamné les sieurs Lefebvre et Lallieu, chefs d'ateliers dirigeant les travaux, à trois mois d'emprisonnement et à 30 florins 93 cents d'amende, comme coupables d'homicide involontaire; payer de ce chef 200 florins à la partie civile.

— Le pape Léon XII vient de réorganiser l'instruction publique sur un nouveau plan. Désormais il y aura dans ses états deux universités principales, l'une à Rome, l'autre à Bologne. Cinq autres universités secondaires seront établies à Ferraro, Perouze, Camerlino, Macerata et Fermi. Chaque université se composera de quatre collèges pour les études théologiques, médicales et philosophiques. Les professeurs seront nommés au concours pour les chaires des diverses facultés.

— Quand l'empereur Joseph II passa à Stuttgart, le duc de Wurtemberg lui donna des fêtes superbes qui attirèrent une foule d'étrangers. Mme de L..., jeune française, s'y rendit avec son mari. Le maréchal de la cour y plaçait chacun selon son rang; pour ne point déroger à l'usage, il demanda à Mme. L... quelle était sa qualité. Surprise de la question, elle répondit, en riant, *acariâtre*. *Acariâtre!* reprit le bon Allemand, peu versé dans la langue française, je ne connais pas cette dignité là, mais c'est égal, passez toujours, madame, et placez-vous au banc des baronnes.

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Ouverture des cours. — Distribution des palmés académiques

La remise du rectorat et la distribution des palmés académiques auront lieu le lundi quatre octobre prochain.

Voici les noms de ceux qui, cette année, ont remporté les palmés académiques :

Dans la faculté de philosophie et lettres : MM Philippe Bernard, d'Ardenne élève en philologie, récemment nommé régent au collège de Louvain. Charles-Christien-Sigismond Barnhardi, d'Otrou, en Hesse-Cassel, également élève en philologie.

Dans la faculté des sciences : J. Devyver, de Bierbeek près Louvain,

en médecine, déjà couronné. Eugène Wauthier, de Jauche, arrondissement de Nivelles, également élève en médecine. P. J. A. Schmitz, d'Aix-la-Chapelle, élève en philologie.

Dans la faculté de médecine : Joseph-Antoine Leroy, d'Anvers, élève en médecine; tous étudiants à l'université de Louvain.

Messieurs les recteurs et secrétaires du sénat académique siégeront le lendemain, cinq pour la réception des nouvelles inscriptions, et l'ouverture des cours aura lieu le même jour. Le secrétaire-inspecteur, ROELANTS.

CONTRIBUTION PERSONNELLE.

Le conseiller-d'état administrateur des contributions directes, etc. explique à MM. les gouverneurs, par circulaire du 21 juin dernier, que les chevaux de halage des barques publiques sont compris parmi ceux imposables à 5 fr. par tête d'après la base de contribution personnelle.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE NOTRE JOURNAL.)

Madrid, le 16 septembre.

Il y a quelques jours que les équipages de l'infant don Carlos ont été volés à quelques lieues de Saint-Ildesonde. Le roi se rendra à l'Escorial avant de revenir à Madrid. Personne ne peut aller à Lagrange, sans avoir ses papiers parfaitement en règle; il est certain que M. Ugarte et le duc de l'infantado ont perdu leur crédit: il courait un de ces jours passés, des bruits vagues sur leur prochain renvoi. — Dans un village près de la Sierra-Morena, une femme vient d'assassiner un volontaire royaliste; le père et la mère de cette femme, qui passaient pour constitutionnels, avaient été trouvés assassinés il y a quelque temps dans leur maison. Avant-hier un soldat français qui passait désarmé dans la rue Fuencaral, a reçu un coup de baïonnette; au cri de la victime, des Français étaient accourus; ils sont parvenus à arrêter l'assassin. Il se passe rarement une semaine sans qu'il arrive des événements de cette nature.

Le café Ste-Anne, un des plus fréquentés de la capitale, vient d'être fermé. Depuis quelques jours des volontaires royalistes, habillés en bourgeois et armés comme des militaires, se rendaient à ce café et s'y portaient à toutes sortes d'excès; le maître de la maison ayant voulu s'y opposer, attendu que de pareils scandales finiraient par perdre son établissement, ses raisons n'ont point été écoutées, et il a reçu l'ordre de le fermer; il était très-fréquenté par les officiers français.

Tous les jours des individus, après avoir réalisé leur fortune, quittent Madrid, et ensuite l'Espagne. On dit que la nouvelle armée royale espagnole va être sujette de nouveau à de nouvelles purifications. Le ministre de la justice Calomarde, jouit de toute la faveur du roi.

Les hommes de Tarifa ont essayé un coup de main sur Valence, mais ils ont échoué, et treize des leurs ont été faits prisonniers; ces téméraires entreprises produisent le plus grand mal. Les persécutions de tout genre et les arrestations sont à l'ordre du jour sur tous les points de l'Espagne.

Le nommé André Martinet, convaincu du délit d'attachement au système constitutionnel, par des chansons et des expressions coupables, a reçu aujourd'hui 200 coups de fouet, il est en outre condamné à 10 ans de galères. Une ordonnance de police qui vient d'être affichée dans les principaux quartiers de Madrid, contient les dispositions suivantes: Tout individu de quelque classe et condition qu'il soit, qui aura en possession des fusils, carabines, pistolets, sabres, épées, poignards, gibernes et de toute espèce de munitions de guerre, devra les présenter dans l'espace de trois jours à l'autorité compétente; par munitions de guerre, on entend la poudre excédant le poids d'une livre, et toute espèce de balles et de postes. Tout milicien national, chasseur de montagnes, et les individus faisant partie des compagnies ou bataillons appelés sacrés, devront constater la remise de leurs armes. Celui qui fera connaître à la police les armes cachées, recevra une récompense proportionnée à l'importance de la découverte: sont exceptés de cette mesure les volontaires royalistes, les employés publics et les nobles.

Le ministre de la guerre vient de prescrire à tous les capitaines généraux, d'employer tous les moyens possibles pour augmenter le corps des volontaires royalistes: Les municipalités devront également exercer toute leur influence pour engager tout espagnol ayant donné des preuves de son royalisme, à faire partie de cette troupe.

D'après un ordre royal, tous les étrangers résidant en Espagne sont sujets aux mêmes droits et contributions, que ceux qui sont imposés aux naturels du pays.

UNE JOURNÉE DE VACANCES.

Oh! le bon temps que les vacances! s'écriait en me sautant au cou, un de mes petits cousins, fraîchement arrivé du collège, d'où il avait rapporté, d'un air triomphant, un prix de sixième. Grâce à la reliure élégante d'un livre dont il ignorait le titre, mais dont il avait soigneusement barbouillé toutes les gravures en *taille douce*, le cher cousin passait aux yeux de ses bons parents pour un petit savant dont le brillant avenir étonnerait toutes leurs espérances. Ils ne se doutaient pas que le désir de satisfaire les parents est souvent le seul motif des succès dont l'amour-propre des enfants vient se parer auprès d'eux, et que dans quelques pensions il y a des marques de distinction pour tout le monde. N'importe, le petit cousin promettait beaucoup, puisqu'il avait un prix; on me l'a assuré, et je me serais bien gardé d'en douter. J'avais d'ailleurs une connaissance plus intéressante à faire; sa sœur était revenue de Paris, où elle était allée achever son éducation. Fille unique, d'une famille, dont la fortune n'est pas considérable, on avait fait des sacrifices pour la perfectionner en tout, afin de lui faire trouver un établissement avantageux, car le nombre de ses frères ne lui faisait espérer qu'une dot très-modique. J'avais donc lieu de croire qu'elle avait cherché à répondre au désir de ses parents. En effet, je fus frappé de l'élégance de sa tournure et de ses manières; il y avait cependant quelque chose d'un peu emprunté, que j'attribuai à un reste de timidité qui se perd aisément dans le monde. Enfin, lui dis-je, ma chère Louise, vous voilà rendue à votre famille, qui sera bien heureuse de vous posséder; je suis persuadé que vous avez vu arriver, avec une vive joie, les dernières vacances qui vous ramènent auprès de votre mère. — Oui, me répondit-elle, avec un profond soupir, mais on aurait bien dû me les laisser passer à Paris; j'aurais été au château d'une de mes amies... Que de fêtes, que de bals j'ai perdus! je ne m'en consolerais jamais; je ne sais à quoi passer le temps, on meurt d'ennui dans ce pays. — Je vous crois des talents, qui doivent toujours distraire également. — Il est vrai, on dit que j'en ai, mais pour qui en faire usage? personne ici ne s'y connaît. Dans ma pension on donnait des concerts, nous étions applaudies de tout Paris. — Vous le savez de votre famille; d'ailleurs, la lecture, la conversation... — Ah! mon Dieu, il n'y a pas moyen de parler ici, personne ne me comprend, et tout ce qu'on dit me fait périr d'ennui

vous ne sauriez croire, combien ce pays-ci est arriéré en tout. — Il me semble, ma chère Louise, qu'une femme bien élevée doit savoir causer avec tout le monde; destinées à embellir les lieux où elles se trouvent, les femmes doivent chercher à plaire, c'est leur vocation; elles la remplissent toutes dès qu'elles le veulent, et vous avez, Louise... — Ne m'appellez plus de ce nom, je vous prie, il est horriblement commun... » En ce moment parurent quelques personnes qui faisaient partie de la réunion de famille, qui devait être assez nombreuse pour offrir des contrastes piquants. Ce sont les cousins surtout qui abondent; il y en a qui, de père en fils; ont coutume de vous donner ce nom sans trop savoir pourquoi, et qui, à l'ombre de ce doux titre, vous assomment sans scrupule de toute leur nullité. Il faut leur rendre la politesse, sous peine d'une haine irréconciliable; heureusement qu'il se trouve des cousines pour faire compensation; sans cela, il y a mille moments où l'on serait fâché d'être le *filz de quelqu'un*.

L'affection naturelle que je porte à mes cousines me fit apercevoir avec grand plaisir qu'il s'en trouvait encore plusieurs dans la société. Je remarquai d'abord auprès d'une dame, dont l'antique coiffure attestait son respect pour les goûts de ses ancêtres; une jeune personne vêtue de noir, qui devait être extrêmement jolie pour le paraître encore sous le costume peu gracieux qu'elle portait; ses yeux baissés et la rougeur qui couvrait son visage toutes les fois qu'elle se voyait obligée de rendre une révérence, fort gauche à la vérité, me firent présumer qu'on ne donnait ni bals ni concerts dans sa pension. En qualité de parent je m'approchai pour voir ce qui se trouvait sous cette timide apparence et lui demandai si les vacances étaient aussi pour elle un moment agréable. — Il n'y en a point à son couvent, répondit la mère, mais j'ai bien voulu lui procurer le plaisir de voir aujourd'hui toute sa famille, je fis alors plusieurs questions sur les usages du couvent et le genre d'instruction qu'on y recevait, et je fus très étonné qu'une jeune personne, destinée par son rang et sa fortune à occuper une place marquante dans la société, fût élevée par des personnes que leurs devoirs en éloignent et qui, vivant dans l'ignorance absolue de tout ce qui se fait dans le monde, ne sont guères propres à former une femme qui doit y passer son existence. Son éducation est manquée de tout point, me disais-je, avec une sorte de compassion; son ignorance des usages et des mœurs, qui n'est aujourd'hui que ridicule, deviendra peut-être un jour la source de chagrins bien amers. Louise aussi se ressentira des inconvénients de son éducation: Sortie de la classe que sa fortune lui avait marquée, élevée près de compagnes opulentes et les égalant en beauté, en talents, ses regards se sont portés sur des biens qu'elle ne peut atteindre; le désir de briller lui a fait négliger les connaissances solides; sa raison est perdue, et ce qu'elle sait, loin de servir à lui rendre la vie domestique plus douce, la lui fait paraître insupportable. Elle sera inutile à sa mère qui comptait sur elle, pour la remplacer dans les soins du ménage et une partie de l'éducation de ses frères. Quel homme osera demander sa main dans les lieux qu'elle habite? nul ne remplira ses desirs, ni ses espérances!...

Mais quelle est cette jeune personne que j'aperçois assise entre deux vieillards? La conversation paraît animée. Quelle jolie bouche et quel joli sourire! C'est sans doute encore une cousine; je vais... — Point du tout, me dit-on, c'est une amie, c'est la fille de Mad. C., dont vous avez toujours vanté les grâces et l'esprit; élevée sous les yeux de sa mère elle ne l'a jamais quittée; ces dames sont venues s'établir ici, et la modestie, la douceur de la jeune Sophie lui ont gagné l'affection de tous ceux qui la connaissent. — Là dessus il s'éleva une infinité de questions sur les pensions, l'éducation domestique, l'émulation, etc. J'échappai à la discussion en me rapprochant de celle qui l'avait fait naître. Sans prétentions, elle parlait de tout avec facilité; son instruction n'était pas superficielle, comme celle de Louise; elle ne cherchait point à l'étaler; en parlant elle devenait plus belle; l'esprit et le sentiment animait tous ses traits; et toujours les inflexions de sa voix étaient en harmonie avec ses paroles; après l'avoir entendue, on était pressé de l'écouter encore: elle me fit remarquer, pour la première fois, combien cet agrément ajoute aux attraits des femmes, et combien il est négligé par celles mêmes qui s'occupent le plus des moyens de plaire; on cherche à mettre du goût dans le chant d'une romance, de la grâce dans le maintien et la parure, et fort peu songent qu'il serait plus nécessaire encore de bien parler. Tout le monde n'est pas doué d'une voix mélodieuse; mais, avec quelque soin on peut parvenir à adoucir la rudesse d'un organe sourd ou aigu, éviter le grassement, l'affectation et les éclats déplacés, en un mot parler juste: *Le vrai seul est aimable*; et la plus gracieuse sera toujours la plus aimable.

Le plaisir que j'avais trouvé à causer avec l'aimable étrangère me faisait désirer l'avantage d'être placé près d'elle, pendant le dîner; je fus trompé et vis mon nom entre ceux de Louise et de la belle cousine venant du couvent. Jamais je ne vis personne aussi embarrassé pour les choses les plus simples; la crainte de s'attirer les railleries de Louise, qui semblait ne pas avoir l'habitude de l'épargner, lui faisait faire une foule de gaucheries, quoiqu'elle eût sans cesse les yeux tournés du côté de sa cousine, pour en étudier le maintien; je cherchai à lier conversation, pour la distraire d'une si fatigante attention, mais la maman, placée à peu de distance, prenait toujours le soin de me répondre pour sa fille; et je vis arriver avec joie le dessert, qui mit fin à toutes ces inquiétudes. Alors on proposa les chansons d'usage; plus d'un amateur fit cruellement souffrir nos oreilles des effets d'une complaisance, que je trouvai beaucoup trop vivement sollicitée; enfin vint le tour des dames, on pria Louise de se faire

entendre, mais elle s'y refusa, disant que son instrument n'était pas encore arrivé et qu'elle ne pouvait pas chanter sans accompagnement; on eut beau lui demander un seul couplet; il n'était pas d'usage, à Paris, de chanter à table, et sa mémoire ne lui fournissait rien; sa bonne mère jeta sur elle un regard presque suppliant qui ne put rien obtenir. Ma seconde voisine reçut la même prière; sa mère nous assura qu'elle n'avait rien appris dans son couvent, qui pût se chanter en société; toutes les autres furent enrhumées, parce que Louise passait pour une grande musicienne. Un des Messieurs que j'avais trouvés causant avec l'aimable personne dont j'ai parlé tantôt, l'engagea à chanter une romance connue. Elle avait peu de voix, mais sa complaisance et l'expression qu'elle y mit lui attirèrent de vifs applaudissemens, qui donnèrent à Louise la fantaisie de chanter; elle venait de se rappeler quelque chose, nous dit-elle; le plus profond silence s'établit: Aussitôt d'une voix, libre de toute timidité, elle commença le grand air *di piacere* de la Pie Volense, qui aurait pu être fort beau dans un concert, avec accompagnement d'orchestre, mais que ses roulades et sa longueur rendaient fort ennuyeux à table. Dès qu'elle eut fini, chacun se leva, effrayé de son talent, et lui fit un compliment qui se ressentait un peu de l'impression qu'elle avait produite. Pour moi, je fus enchanté de voir arriver le moment qui me rendait ma liberté; et pendant le reste de la soirée, je continuai mon rôle d'observateur en répétant plus d'une fois avec le petit cousin, *oh le bon tems que les vacances!* Vanhult.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Jeudi 30 octobre 1824, pour la troisième représentation de Mlle. Georges-Weimer, pensionnaire de S. M. le roi de France, première actrice du théâtre français de l'Odéon, *Méropé*, tragédie en cinq actes et en vers, de Voltaire, dans laquelle mademoiselle Georges-Weimer remplira le rôle de *Méropé*.

L'affiche du jour annoncera la comédie par laquelle on commencera le spectacle.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 28 septembre.

Naissances : 5 garçons, 1 fille.

Décès : 2 garçons, 1 fille, 3 hommes, 2 fem.; savoir :

Nicolas Duchateau, âgé de 75 ans, boulanger, rue des Carmes, époux de Marie-Jeanne Labeye.

Charles-Lambert Doneux, âgé de 48 ans, tourneur, rue St.-Severin, époux d'Anne-Catherine Doneux.

Mathieu Ledin, âgé de 25 ans, ouvrier chapelier, rue Ste.-Ursule époux de Marie-Catherine Leclercq.

Marie Graffau, âgée de 45 ans, blanchisseuse, rue Grande-Bèche.

Aily Conrard, âgée de 39 ans, journalière, faubourg St.-Léonard, épouse de Lambert Chaumont.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A l'occasion de la fête au Rivage-en-Pot,

Il y aura BAL dimanche et lundi prochains, au *Waux-Hall champêtre*, chez MARÉCHAL, à la Boverie.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM JASPART, HENRARD et DUGUET professeurs à l'école de musique, rue derrière le chœur de St.-Paul, donnent avis que le 1er octobre ils commenceront une classe élémentaire pour des demoiselles et une pour des garçons. La classe pour les demoiselles aura lieu tous les jours (les jeudis, dimanches et fêtes exceptés) depuis 11 heures et 1/2 jusqu'à midi et 1/2, celle pour les garçons, à 4 heures et 1/2 du soir jusqu'à 5 et 1/2.

Les classes avancées, à l'exception de celle qui a lieu à 6 heures du matin, continueront aux heures ordinaires. Celle établie chez M. DEGEER, rue Hors-Château, recommencera à 4 heures et 1/2 du soir.

Les personnes qui désirent faire suivre un cours à leurs enfans, sont priées de les faire inscrire chez M. DUGUET, rue sous la Grande-Tour.

VENTE D'UN JOLI MOBILIER.

(108) Mercredi, 6 octobre 1824, à deux heures de relevée le notaire PAQUE vendra aux enchères, à la maison n. 412, rue des Clarisses, à Liège, tous les meubles délaissés par une personne décédée; consistant en tables, chaises, commodes, secrétaires, garde-robes, buffets, bois de lit, linges, lits, matelats, batterie de cuisine et autres objets. Argent comptant. — Ladite maison est à louer pour en jouir de suite; s'y adresser ou au n. 407 bis, même rue.

Mme. De Beauvoir a l'honneur de prévenir les personnes qui l'honorent de leur confiance, que tous les cours d'études suivis dans son institution, seront ouverts lundi 4 octobre à l'issue de la messe du St.-Esprit qui sera célébrée à 8 heures du matin, à l'église Ste.-Marguerite.

On demande une servante qui sache faire une cuisine bourgeoise, coudre, laver et repasser. Il est indispensable qu'elle soit munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille.

Une servante munie de bons certificats, ayant élevé des enfans, sachant diriger un ménage bourgeois peut entrer en condition dès-à-présent. S'adresser chez Mlles de SARTORIUS et MAHOU, rue Souverain-Pont, n. 319, en cette ville, pour avoir des renseignemens ultérieurs.

(65) Le jeudi 14 octobre 1824, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, à Liège, sera procédé à la vente aux enchères de la maison n. 617, sur Avroy, à côté du ci-devant couvent des Augustins à Liège; elle consiste :

En un corps de bâtiment à la rue ayant deux pièces au rez-de-chaussée, trois à l'étage, deux grands greniers et deux caves.

Un autre bâtiment composé d'une grande et une petite cuisine, un grand magasin, trois pièces à l'étage, un grand grenier et une cave.

Ces deux bâtimens sont séparés par une grande cour; il y a pompe et citerne, et derrière le second bâtiment un jardin clos de mur, contenant environ trois perches.

S'adresser audit notaire pour plus ample information.

(29) A vendre une belle propriété située à Liège, rue Herreuse, consistant en une maison de maître, bâtimens d'exploitation et quatre bonniers métriques de jardin, prairie et cettillage.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de la vente, en l'étude de Mre. LIBENS, notaire à Liège.

(95) On informe le public que les immeubles appartenant à la succession de Mr. P. J. Collardin, ont été adjugés le vingt-trois présent mois de septembre, aux prix suivans; savoir :

Les deux maisons de Wandre, pour 6851 florins 20 cents;

Celle de Sabaré, commune de Cheratte, pour 106 florins

32 cents;

Les 52 perches 30 aunes de terre sise à Canne, pour 307

florins 12 cents;

Qu'aux termes des conditions, toute personne est admise à surenchérir pendant la huitaine, à partir du jour de l'adjudication, pourvu que la surenchère soit d'un dixième au moins du prix principal, et qu'elle soit faite en l'étude, à Liège, du notaire KEPPENE, par une déclaration à la suite du procès-verbal de vente.

B. KEPPENE.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

(106.) 1. Une Maison d'habitation, cour, grange et étable à vaches; le tout assis sur une prairie appelée Assise, contenant environ 13 verges, soit cinquante-six perches, six aunes et soixante-onze palmes carrées.

2. Un jardin légumier, mesurant environ 2 verges, soit huit perches sept aunes 19 palmes carrées.

3. Une prairie contenant environ 8 verges, soit trentehuit perches huit aunes soixante-quinze palmes carrées dans laquelle se trouve un petit sentier.

4. Une autre pièce de prairie, contenant environ 16 verges, soit 69 perches 7 aunes 51 palmes carrées.

5. Une pièce de terre, présentement non ensemencée, mesurant 2 bonniers 174 perches 3 aunes 77 palmes carrées, compris la terrasse, au milieu de laquelle se trouve un bocage d'épines noires.

6. Une autre pièce de terre, contenant environ 6 verges, soit 26 perches une aune 57 palmes carrées.

7. Une autre pièce mesurant 7 verges, soit 30 perches 5 aunes 16 palmes carrées.

Tous les immeubles ci-dessus sont occupés par Remacle-Joseph Reneuprez, et contiennent environ 400 perches 10 aunes 67 palmes carrées; ils sont situés au lieu dit al Heille, commune de Saint-Martin-Pouron, canton d'Aubel, district de Verviers, arrondissement de Liège et Verviers, province de Liège.

La saisie en a été faite par exploit de Mathieu-Michel Labeye, huissier à Herve, le huit mai 1824, enregistré audit Herve, le dix dudit mois, ledit huissier muni de pouvoir spécial en cet effet, daté de Chainex, le quinze mars 1824, enregistré à Herve, le 26 avril suivant.

A la requête de Simon-Nicolas-Joseph Gerard, rentier domicilié en la commune de Battice, canton de Herve.

Sur Joseph-Mathieu, ci-devant marchand, demeurant à Fouron-St.-Martin, canton d'Aubel, arrondissement et province de Liège.

Une copie de ladite saisie a été laissée à Mr. Jean-Gerard Wynants, mayeur de Fouron-St.-Martin.

Une autre copie a été laissée à Mr. Michel-Joseph Francsen, greffier de la justice de paix du canton d'Aubel.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques, à Liège, le douze mai 1824, vol. 27, n. 2.

Pareille transcription a été faite au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le 18 mai 1824, vol. 21, art. 33.

La première publication du cahier des charges, pour la vente par expropriation forcée des immeubles sus-indiqués, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil séant à Liège, le 19 juillet 1824, 10 heures du matin.

Mre. Francois-Felix GODIN, avoué près le même tribunal, demeurant audit Liège, rue des Carmes, n. 262, près l'université, patentié en qualité d'avoué, est chargé d'occuper pour le saisissant.

GODIN, avoué.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites, l'adjudication préparatoire aura lieu le vingt-deux novembre prochain 1824, dix heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil séant à Liège, sur la mise à prix de quatre cent florins du royaume.

GODIN, avoué.